



Un partenariat conforté avec les principaux mandants

En 2010, la Caisse des Dépôts a signé la deuxième Convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL pour une durée de quatre ans (2010-2013), ainsi que la première Convention d'objectifs et de gestion de l'Ircantec pour une durée de 3 ans (2010-2012).

Ces conventions décrivent l'ensemble des opérations de gestion confiées par les deux régimes à la Caisse des Dépôts, les moyens alloués au gestionnaire, ainsi que les objectifs en termes de qualité de service et de performance.

La gestion sous mandat des régimes de retraite est à l'origine du rôle de tiers de confiance et d'acteur de long terme, constitutifs de l'identité de la Caisse des Dépôts. La performance de

la gestion des mandats qui lui sont confiés est une priorité de son plan stratégique Élan 2020 et une condition nécessaire pour demeurer le gestionnaire de référence de régimes de retraite et de fonds de protection sociale.

Gestionnaire de référence de régimes de retraite et de fonds de protection sociale, la Caisse des Dépôts gère quarante-huit mandats. Ces fonds couvrent plus de sept millions d'actifs et plus de trois millions de pensionnés, soit un retraité sur cinq en France.

Gestionnaire de services à forte valeur ajoutée et de long terme, elle est le partenaire privilégié de soixante-quinze mille employeurs publics : État, collectivités territoriales et établissements hospitaliers.

Un opérateur multifonds

La Caisse des Dépôts met ses savoir-faire au service de tous types de régimes de retraite : intégrés (de base et complémentaires), complémentaires et supplémentaires. Elle maîtrise à la fois les techniques d'acquisition de droits par points et par annuités. Elle a l'expertise de l'ensemble des processus : gestion administrative (du recouvrement au paiement des droits), pilotage juridique, technique et financier des régimes, relation avec les bénéficiaires des fonds. Elle a déployé également ses compétences dans d'autres domaines : la solidarité, les risques professionnels, l'emploi des personnes handicapées et les fonds de compensation.

Un gestionnaire performant

La Caisse des Dépôts accélère la modernisation de ses activités de gestion en mettant l'accent sur l'industrialisation, la mutualisation des processus et la dématérialisation des actes de gestion en collaboration étroite avec les employeurs publics.

Elle s'attache à atteindre les meilleurs standards de qualité et de performance et s'est engagée dans un programme rigoureux de maîtrise des coûts, en s'appuyant en particulier sur son nouveau modèle de gestion qui lui permet de mesurer objectivement son efficacité, de s'évaluer et de se comparer aux autres gestionnaires en France et en Europe.

La modernisation constante de ses outils de gestion et la performance de son système

d'information lui ont permis de répondre à la croissance soutenue de son activité de production, résultant à la fois des évolutions démographiques et de l'obligation réglementaire d'une mise à disposition d'une information aux actifs sur leurs droits à retraite.

Les principaux fonds gérés*

- Quatre grands régimes de retraite pour les personnels titulaires et contractuels des trois fonctions publiques et les ouvriers de l'État :
 - la CNRACL, caisse de retraite des fonctionnaires des collectivités locales et des établissements hospitaliers, recense 2 052 300 cotisants pour 967 300 pensionnés ;
 - l'Ircantec, institution de retraite complémentaire des agents contractuels des 3 fonctions publiques – État, collectivités territoriales, hôpitaux – et des élus locaux, compte 2 748 000 cotisants et 1 821 000 retraités ;
 - le RAFP, régime de retraite additionnelle de la fonction publique pour les fonctionnaires des 3 fonctions publiques, recense 4 700 000 cotisants. 110 000 liquidations ont donné lieu au paiement d'un capital ou d'une pension ;
 - le FSPOEIE, fonds spécial des pensions des ouvriers de l'État, enregistre 47 100 actifs pour 105 600 retraités.
- La Retraite des mines qui compte 7 000 cotisants pour 338 700 pensionnés.

- Des régimes de retraite catégoriels pour certaines populations à statut (débitants de tabac, régies...).
- Un fonds relevant de la solidarité nationale, l'Allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA) pour certaines catégories de bénéficiaires particulièrement démunis, attribuée à 70 000 allocataires.
- Des régimes de retraite supplémentaire pour des catégories socioprofessionnelles particulières, tels que :
 - le Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) ;
 - les régimes de retraite supplémentaire de Pôle emploi, la Compagnie générale maritime (CGM) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).
- Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui apporte des financements en faveur de l'emploi des personnes handicapées à plus de six employeurs publics sur dix.
- Les fonds d'indemnisation et de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Les fonds assurant la compensation des charges supportées par les collectivités et établissements publics, tels que le Fonds pour l'Emploi Hospitalier ou le Fonds de compensation du supplément familial.

* Données chiffrées au 31.12.2009.

⊕ D'INFOS

www.caissedesdepots.fr



www.cdc.retraites.fr

Direction des retraites

12, avenue Pierre Mendès-France
75914 Paris cedex 13
Tél. : 01 58 50 00 00

Établissement d'Angers

24, rue Louis Gain
49939 Angers cedex 09
Tél. : 02 41 05 25 00

Établissement de Bordeaux

Rue du Vergne
33059 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 11 41 23

Établissement de Paris

2, avenue Pierre Mendès France
TSA n° 61348
75914 Paris cedex 13
Tél. : 01 58 50 00 00